



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 1^{er} juillet

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,

En suite de convocation en date du 25 juin,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Bernard NARCISSE donne procuration à Madame Colette BATALKA
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Sabrina TROLET donne procuration à Madame Marie-Hélène MARLIER
- Madame Dorine CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTICOBRA
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE

Monsieur Jacky LELONG est désigné secrétaire de séance.

Objet : Convention de partenariat entre l'Association Les Amis du Prévert et les Communes du Parc des Berges de la Souchez relative à l'organisation des Guinguettes de la Souchez édition 2025

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que les communes des Berges de la Souchez - Courrières, Harnes, Noyelles-sous-Lens, Loison-sous-Lens et Fouquières-lez-Lens - ont souhaité promouvoir le Parc des Berges de la Souchez, en lien avec l'Office du Tourisme de Lens, en lançant l'année dernière un concept d'animation éphémère et itinérant sur les villes du Parc intitulé « Les Guinguettes du Parc de la Souchez ».

Le projet ayant rencontré un franc succès l'an dernier, celui-ci est reconduit pour l'année 2025.

L'association culturelle « Les Amis du Prévert » sera porteuse de l'action pour laquelle les Communes apporteront leur contribution financière à hauteur de 5 000.00 € chacune.

La subvention de 5 000.00 € au profit de l'association « Les Amis du Prévert » a été votée par les membres du Conseil Municipal lors de sa séance du 10 avril 2025.

Le budget prévisionnel global de l'événement s'élève à 85 000.00 €.

Une convention de partenariat entre l'association et les différentes Communes est proposée à la signature afin d'en établir les modalités. Par cette dernière, l'association « Les Amis du Prévert » s'engage à :

- A organiser sur les sites prédéfinis par les communes d'une guinguette éphémère pendant 1 weekend par ville durant la période de juillet et août 2025.
- A lancer un appel à projets pour recruter un opérateur de pilotage de l'action « Guinguettes de la Souchez ». Il est attendu du porteur de projet de proposer un dispositif de guinguette itinérante comprenant un espace de restauration et de vente de boissons, un espace de convivialité, un espace scénique. Le porteur de projet devra proposer un programme d'animations s'adressant à un public familial. Le porteur de projet devra inscrire sa démarche dans une approche éco responsable et zéro déchet. Le porteur de projet pourra inscrire sa proposition de prestation dans une démarche de co-construction avec les habitants et acteurs locaux.
- De solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels (Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, Région, Département, etc.)

Il est à noter qu'en cas de non-obtention des subventions visées, le budget de l'opération sera équilibré par une participation à la hausse des communes membres.

Les dates retenues sont les suivantes :

- ↳ Courrières : 19 et 20 juillet 2025
- ↳ Fouquières-lez-Lens : 26 et 27 juillet 2025
- ↳ Noyelles-sous-Lens : 02 et 03 août 2025
- ↳ Loison-sous-Lens : 09 et 10 août 2025
- ↳ Harnes : 16 et 17 août 2025

Chaque commune s'engage à mettre à disposition de l'association un site permettant l'accueil de la manifestation et de prendre en charge les frais liés au gardiennage et au nettoyage de son site.

Le projet étant porté par les 5 villes de la CALL et de la CAHC, il bénéficiera de l'expertise de l'Office de Tourisme Lens Liévin pour accompagner les villes en ingénierie et déploiera une campagne de communication : campagne d'affichage, de communication digitale relation, presse, flyer....

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable au projet des Guinguettes de la Souchez
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre l'association « Les Amis du Prévert » et les Communes membres du Parc des Berges de la Souchez.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 2 juillet 2025



Le Maire,



Daniel KRUSZKA